

RESOLUTION

Objet : Propositions de modification du budget 2004

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 73^{ème} session à Cancún (Mexique), du 5 au 8 octobre 2004,

AYANT EXAMINE le rapport AG-2004-RAP-16 intitulé « Suivi de l'exécution du budget 2004 »,

AYANT A L'ESPRIT l'article 14, alinéa 2, du Règlement financier,

NOTANT que le Comité exécutif a approuvé l'utilisation de l'excédent 2003 indiquée dans l'annexe 1, colonne III,

NOTANT que le Comité exécutif a approuvé le report relatif à l'exercice 2003 indiqué dans l'annexe 1, colonne II,

APPROUVE le budget 2004 révisé tel qu'il figure dans l'annexe 1, colonne XI (après modification des colonnes V, VI, VIII et X).

Adoptée.